

# Boîtes aux lettres et boîtes à colis

## Distribution sûre et fiable de tous vos envois postaux

La boîte aux lettres permet aux envois postaux d'arriver à bon port. Du lundi au samedi, la Poste dessert les boîtes aux lettres de chaque entreprise et de chaque ménage privé dans toutes les zones habitées à l'année de Suisse. Les boîtes à colis munies de serrures constituent la solution idéale pour la distribution de colis.

### Boîtes aux lettres

La factrice ou le facteur glisse les lettres plates par l'ouverture du compartiment courrier. Les envois aux dimensions trop larges et les petits colis sont déposés dans le compartiment annexe. Les envois avec justificatif de distribution et les envois volumineux sont remis en main propre sur le pas de votre porte ou au service de réception du courrier de votre société. Vous avez également la possibilité de retirer ces envois à votre office de poste.

### Prescriptions importantes

L'acquisition et l'installation de votre boîte aux lettres doit satisfaire à certaines prescriptions relatives à son emplacement et à ses dimensions. Les directives de la loi fédérale sur la poste et de l'ordonnance sur la poste du 29 août 2012 s'appliquent en l'occurrence. Veuillez contacter le Service à la clientèle de la Poste. Nos agents se feront un plaisir de vous conseiller dans le choix de l'emplacement pour votre boîte aux lettres.

### Emplacement

Le propriétaire du bâtiment est responsable de l'installation d'une boîte aux lettres librement accessible comprenant un compartiment destiné au courrier ainsi qu'un compartiment annexe pour chaque adresse de distribution.

- **Maisons individuelles, maisons mitoyennes, maisons en habitat groupé et groupes de maisons:** placez la boîte aux lettres à la limite de la propriété, à proximité immédiate de l'accès à la maison ou au groupe de maisons. Optez pour l'emplacement le plus proche de la route empruntée par le service de distribution.
- **Immeubles collectifs:** les immeubles collectifs sont des maisons abritant plus de deux ménages. Les boîtes aux lettres peuvent être placées dans le périmètre des entrées. Elles doivent être libres d'ac-

cès (pas derrière la porte verrouillée du bâtiment) et facilement accessibles depuis la route. Choisissez un endroit bien éclairé, si possible à côté des sonneries. S'il y a plusieurs boîtes aux lettres pour le même numéro civique, il faut définir un seul site.

- **Maisons de vacances et de week-end:** la Poste peut exiger l'installation d'une batterie centrale à proximité du lotissement ou sur sa voie d'accès.

### Dimensions

La boîte aux lettres doit comporter un compartiment courrier ainsi qu'un compartiment annexe et présenter les dimensions minimales indiquées au verso.

### Ouverture du compartiment courrier

L'ouverture du compartiment courrier doit être équipée exclusivement d'un volet de fermeture. Seules les boîtes aux lettres montées à l'air libre et exposées aux intempéries peuvent comporter des volets qui s'ouvrent vers l'extérieur.

### Matériel

La boîte aux lettres doit être fabriquée dans un matériel de qualité et résistant aux intempéries.

### Suscriptions

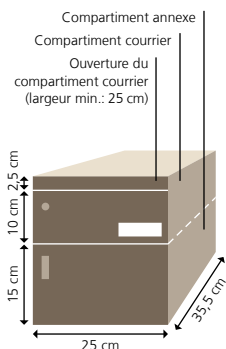
Les suscriptions doivent être récentes et complètes. Apposez-les sur la partie médiane ou supérieure du panneau frontal mais pas sur le volet de fermeture. Inscrivez-y toutes les dénominations d'entreprise et le nom de toutes les personnes domiciliées à l'adresse en question.

### Eclairage

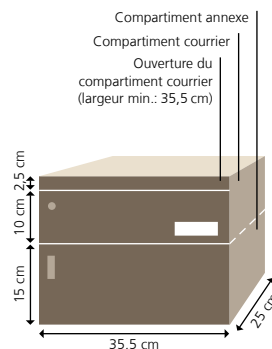
Les batteries de boîtes aux lettres doivent, le cas échéant, être éclairées.

**Dimensions des boîtes aux lettres**

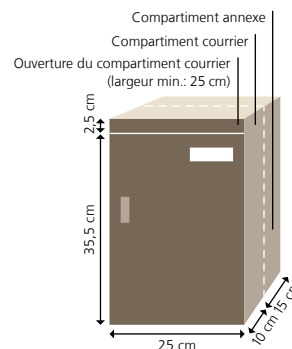
**Format horizontal**



**Format transversal**



**Format vertical**



	Compartment courrier (dimensions intérieures min.)				Compartment annexe (dimensions intérieures min.)			
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Ouverture du compartiment courrier	Hauteur	Largeur	Profondeur	Ouverture
<b>Format horizontal</b>	10 cm	25 cm	35,5 cm	25 x 2,5 cm	15 cm	25 cm	35,5 cm	15 x 25 cm
<b>Format transversal</b>	10 cm	35,5 cm	25 cm	35,5 x 2,5 cm	15 cm	35,5 cm	25 cm	15 x 35,5 cm
<b>Format vertical<sup>1</sup></b>	35,5 cm	25 cm	10 cm <sup>2</sup>	25 x 2,5 cm	35,5 cm	25 cm	15 cm	35,5 x 2,5 cm

<sup>1</sup> Dans les boîtes aux lettres en format vertical, les envois de la poste aux lettres risquent de se glisser entre les journaux ou les envois publicitaires et d'échapper ainsi à l'attention du destinataire. C'est pourquoi la Poste considère que les boîtes aux lettres verticales avec compartiment annexe ne conviennent que si

- des boîtes aux lettres horizontales ou transversales ne peuvent pas être montées pour des raisons d'ordre architectonique;
- le bâtiment concerné est classé monument historique et qu'aucune modification ne soit de ce fait autorisée.

<sup>2</sup> 8 cm si le compartiment courrier est combiné avec un compartiment annexe vertical

**Boîtes à colis**

Notre offre de distribution pour les immeubles d'habitation: les boîtes à colis sont des compartiments avec serrures, qui dispensent les destinataires de colis d'aller les retirer à l'office de poste.

**Commande**

Il convient d'installer au moins une grande boîte à colis pour cinq à six ménages. Il existe deux grandeurs et différents modèles. Vous trouverez sous [www.poste.ch/boites-a-colis](http://www.poste.ch/boites-a-colis) la liste des fabricants qui pourront vous renseigner sur les prix et les

conditions de livraison. Pour votre sécurité, le système de fermeture électronique des boîtes à colis est programmé par la Poste. Moyennant une taxe modeste, nous nous chargeons également de remplacer les piles en temps utile.

**Installation**

Les boîtes à colis sont faciles à installer soi-même, mais vous pouvez aussi demander à votre fournisseur de le faire. Les boîtes doivent être installées dans un endroit facile d'accès pour la distribution, de préférence tout près des boîtes aux lettres et à l'abri des intempéries.

**Dimensions des boîtes à colis**

